

BREVET PROFESSIONNEL PREPARATEUR EN PHARMACIE

UNE FORMATION, UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE



CFA Pharmavar
Le Castigneau B, Rue Henri Barbusse
83000 Toulon
Tel : 04.94.18.90.95
Mail : accueil@prepapharmavar.com
Site internet : www.cfapharma.fr

Il s'agit d'une formation **scientifique, technique et commerciale**.

Elle permet d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à la maîtrise d'une compétence professionnelle. Elle est dispensée par la voie de l'alternance qui associe la formation professionnelle pratique en officine à la formation théorique en Centre de Formation. Elle est assurée par des Pharmaciens et des Préparateurs en Pharmacie dans un partenariat actif avec la profession. C'est une formation en alternance à l'officine, le maître d'apprentissage et/ou le tuteur assure la formation pratique du métier. Au CFA (Centre de Formation d'Apprentis), l'équipe enseignante assure la formation technique et générale.

I. Prérequis

- Être titulaire du BAC, d'un BEP carrières sanitaires et sociales obtenu avant 2012, ou d'un DAEU*.
- Avoir passé avec succès les tests de positionnement au CFA.
- Avoir conclu un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une pharmacie.

() Tous les bacs sont acceptés. Néanmoins, nous recommandons plutôt les bacs S, ST2S ou STL qui sont bien adaptés à la formation au BP de préparateur en pharmacie. Nous consulter pour les bacs obtenus à l'étranger.*

II. Modalités et délais d'accès

Modalités d'inscription

A partir du mois de février, contacter le CFA Préparateur en Pharmacie du Var pour une préinscription :

- Compléter une fiche contact
- Fournir la copie du diplôme exigé (voir ci-dessus)
- Fournir une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour
- Fournir les bulletins de notes de 1ère et de terminale (pour les candidats de moins de 26 ans)
- Fournir le certificat individuel de la Journée « Défense et Citoyenneté », pour les candidats entre 16 et 25 ans.
- Fournir un Curriculum vitae

A réception des pièces demandées, le CFA propose un rendez-vous pour les tests de positionnement et l'entretien individuel.

Les tests de positionnement

- Test d'aptitude numérique : règle de trois, pourcentages, opérations, conversions...
- Test de Français : synthèse de texte, vocabulaire, dictée, rédaction projet professionnel
- Entretien de motivation

Ces épreuves permettent d'évaluer le niveau des prérequis et la motivation du candidat, éventuellement de lui proposer une orientation différente.

III. Recherche d'un employeur

Une fois les tests validés, les futurs apprenants démarchent eux-mêmes les employeurs. Cette recherche peut se faire en lien avec le CFA. Le contrat peut être conclu avec une pharmacie d'officine ou hospitalière.

IV. Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- **Méthodes mobilisées** : Cours en face à face, Devoirs maison, TP, Exposés, Cours de soutien dans certaines matières (Pharmacologie, Galénique, Calculs)
- **Modalités d'évaluation** : Contrôle continu, Examen blanc, Entretien individuel semestriel de suivi pédagogique, deux visites en entreprise par an. Validation finale par examen en fin de formation (Diplôme de l'Education Nationale de niveau IV)

En cas de validation partielle, le candidat garde le bénéfice des unités validées pendant 5 ans.

V. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le CFA est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap, un référent handicap est désigné et formé pour adapter la formation et l'organisation des examens à votre type de handicap.

VI. Objectifs de la formation

La formation permet l'acquisition des compétences scientifiques et techniques indispensables à l'obtention du Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie. Ce brevet permet de travailler en officine à la délivrance d'ordonnances et des conseils associés, sous la responsabilité du pharmacien.

Il s'agit donc d'acquérir les compétences relatives aux fonctions ainsi définies :

A - fonction délivrance

B - fonction préparation et conditionnement

C - fonction conseil, prévention, information, formation et communication

D - fonction vigilance

E - fonction accueil et vente

F - fonction documentation

G - fonction gestion des stocks

H - fonction administrative

I - fonction hygiène

J - fonction maintenance

Cf. détails des compétences dans le référentiel des activités professionnelles :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/HORIZON_stockage_PDF/I_3_3_7_345_Annexe_1.pdf

VII. Durée

Le cursus s'étale sur 2 ans.

Au CFA, le parcours comprend 420h de cours de septembre à juin la première année de BP et 415 heures de septembre à mai la deuxième année de BP. L'apprenant doit valider au moins 800 heures de présence au CFA pour pouvoir présenter le diplôme.

Le contrat d'apprentissage peut être signé par des apprenants de moins de 30 ans (c'est-à-dire jusqu'à 29 ans au moment de la signature) à partir du 1er aout pour les candidats déjà titulaires d'un des diplômes requis.

Le contrat de professionnalisation ou le plan de développement de compétences (pour les personnes déjà en CDI en officine ou à l'hôpital) peuvent être signés à partir du 1er aout pour les candidats déjà titulaires d'un des diplômes requis.

L'apprenant doit suivre 12 heures de cours par semaine au C.F.A et effectuer 23 heures de travail par semaine chez l'employeur.

Pendant les périodes de vacances scolaires, l'apprenant doit être présent à l'officine, à moins qu'il n'ait posé des congés annuels relevant du régime salarié en concertation avec son employeur.

VIII. Indicateurs de performance

	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre d'apprentis formés	43	117	142	150
Taux de réussite	Non disponible*	91,2% avec 100% des élèves présentés	95,4% avec 100% des élèves présentés	90,1% avec 100% des élèves présentés
Taux de satisfaction	Non disponible*	79,08%	74,77%	76,8%
Taux d'insertion professionnelle	Non disponible*	Non disponible*	97,9% <i>Dont 100% dans les filières métiers de la certification RNCP**</i>	90,2% <i>Dont 100% dans les filières métiers de la certification RNCP**</i>
Taux de poursuite d'étude	Non disponible*	2,2%	7,3%	8,3%
Taux de rupture	Non disponible*	16,7%	9,1%	12%

*Non disponible car nous ne pouvons pas encore calculer les indices de performance.

** Fiche RNCP <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37312/>

IX. Tarifs

Financement des heures de cours par les OPCO

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'un plan de développement de compétences, le financement des heures de cours de formation est en principe entièrement pris en charge par l'OPCO.

L'apprenant est rémunéré par l'employeur.

X. Rémunération des apprenants par l'employeur

La rémunération Contrat d'apprentissage		
Niveau de formation	1^{ère} année	2^{ème} année
De 16 à 25 ans BEP CSS	55% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine	65% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine
De 26 à 29 ans BEP CSS	100 % du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine	100 % du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine
De 16 à 25 ans Baccalauréat	56% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine	67% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine
De 26 à 29 ans Baccalauréat	100% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine	100% du SMC de la Convention Collective de la Pharmacie d'Officine
Contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)		
1^{ère} année	2^{ème} année	
100% du SMIC	100% du SMIC	

XI. Aide aux employeurs du secteur privé (pour les entre-prises ayant moins de 250 salariés et pour un diplôme préparé inférieur ou égal au niveau IV)

Il faut en premier lieu que le contrat d'apprentissage et la convention soient parvenus à l'OPCO.

Pour les contrats d'apprentissage conclus après le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle aide est instaurée :

- Son montant est égal à **6000 €**.

Cette aide est octroyée uniquement pour la première année du contrat d'apprentissage.

XII. Poursuite(s) de formation possible(s)

- CQP Dermo-Cosmétique-Pharmaceutique
- Préparateur hospitalier
- Préparateur dans l'industrie pharmaceutique
- Dermopharmacie et cosmétologie (CQP DCP, D.E.U.S.T., Licence Pro)
- Orthopédiste Orthésiste : Certificat de Technicien Supérieur
- Homéopathie : certificat, DU
- Information médicale/pharmaceutique
- Visiteur médical agréé, DU
- D.E.U.S.T. délégué pharmaceutique
- Intégration possible après sélection sur dossier en deuxième année à l'université

XIII. Démarche qualité

Le CFA des Préparateurs en Pharmacie du Var est engagé depuis 2015 dans la démarche qualité relative au décret N°2015-790 visant à garantir la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Le CFA a obtenu en 2017 le label réseau qualité qui a permis entre autres de mettre en place tous les moyens nécessaires et aux normes pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le CFA a obtenu en Septembre 2021 la certification QUALIOPI.

XIV. Contacts

Renseignements au 04 94 18 90 95

Ou

Par mail : accueil@prepapharmavar.com

Pour en savoir plus sur le CFA Préparateur en Pharmacie et les formations proposées

Scannez le QR code pour arriver sur notre site internet



Ou

Rendez-vous directement sur notre site internet :

www.cfapharma.fr